



Maison en location saisonniere

Par **david427**, le **27/03/2018 à 10:09**

Bonjour rnj ai une maison que je voudrais louer en saisonnier (a la semaine)rnfaut t'il passer obligatoirement par un comptable ?rnet que choisir micro foncier ou réel ?rnmerci de votre aide rncordialement David

Par **morobar**, le **27/03/2018 à 10:14**

Bonjour,rnNonrnVous aurez le statut de LMNP ou loueur de meublé non professionnel.rnPour le choix e la fiscalité si vous avez des charges importantes (emprunt...) il faut opter pour le réel.rnSinon le micro-foncier convient.rnNe pas oublier que les textes imposent le classement touristique si vous voulez bénéficier des abattements forfaitaires fiscaux.

Par **david427**, le **27/03/2018 à 10:21**

Bonjour rnet merci pour votre réponse rapide rnla maison est actuellement vide de meuble ..rnvilla avec piscine et terrain rnsi je comprend bien en reel je peux déduire rnachat des meubles rmentretien du terrain et de la piscine rneau Electricitérnfrais de gestion rnet intérêt d'emprunt ou la totalité du remboursement du crédit ?rnet si je choisie le reel puis-je après basculé sur le micro foncier ?rnCordialement

Par **morobar**, le **27/03/2018 à 10:28**

Le mieux est de lire (et écouter) ici: <http://droit-finances.commentcamarche.com/contents/1539-location-meublee-non-professionnelle-lmnp-regime-fiscal>